

## Informations générales et associatives

### FAMILLES RURALES

#### Commande de vin

Les listes de prix seront disponibles du 30 octobre au 13 novembre à la boulangerie et à la Mairie. La livraison aura lieu le samedi 30 novembre de 9 h à 13 h chez Robert Cornali. Le délai pour les commandes est fixé au 14 novembre.

#### Conférences - Débats - Parentalité

- Le 6 novembre à 20h30 au lycée de Madame de Staël

#### Thème : Le rythme de l'enfant

- Le jeudi 21 novembre à 20h30 à Feigères,

**Thème :** " Addictions... ce que je risque", animé par L. Gicquel.

#### Cours de Gym

Les personnes intéressées par un cours de gym le jeudi de 9h à 10h peuvent s'annoncer à l'adresse : [famillesrurales.feigeres@hotmail.fr](mailto:famillesrurales.feigeres@hotmail.fr).

#### Association Les Bals Musette

Après une vie de labeur souvent très intense, les personnes âgées ou malades sont contraintes à entrer en maison de retraite, le plus souvent à contrecoeur. Leur bien-être doit être au cœur de nos préoccupations.

L'association « LES BALS MUSETTE » a vu le jour à Saint-Julien ; elle regroupe des membres des familles de certains résidents.

Cette association ne peut fonctionner qu'avec l'aide de bénévoles et le soutien financier des communes. Il est certes important d'aider les pauvres de pays lointains mais il est primordial d'aider les personnes âgées pour améliorer leur bien-être et leur fin de vie.

Si vous avez quelques heures par mois à consacrer à cette cause rejoignez-nous. En plus d'être utile vous y trouverez une grande satisfaction. Il n'est pas question de s'occuper des personnes âgées mais de les distraire, comme lire le journal, jouer aux cartes ou chanter avec eux, etc.

Renseignements au 04 50 49 01 03 ou par mail [marietourmier@orange.fr](mailto:marietourmier@orange.fr)

#### Manifestations à l'Auberge

##### Soirée Halloween Happy Hour Party

Jeudi 31 octobre dès 19h30

Buffet traiteur, ambiance DJ, Tenue Halloween et très très bonne humeur « massacrante » conseillée !!!

Prix : 28 € hors boisson

##### Soirée Chasse et Echanges

Vendredi 15 novembre dès 19h30

Prix : 35 €

##### Soirée Dîner- Spectacle animée par la troupe des Impropotames »

Vendredi 14 décembre dès 19h30

Menu festif au prix de 38 €

L'Auberge vous propose aussi sa carte comportant des spécialités grecques et des repas à emporter.

Tel : 04 50 79 65 59

#### Un petit mot de Néosphère

"Ah ! Quel plaisir que de constater la réussite de la seconde édition du festival Microcosme, qui rappelle-le, est co-organisé avec la Musique (association de Saint-Julien-en-Genevois pour le rapprochement des musiciens de la région).

Tout d'abord un grand merci à tous les acteurs et collaborateurs du festival, à commencer par la mairie de Feigères, cofinante et d'un grand soutien. Merci aussi à la population feigéroise pour avoir participé largement ou le cas échéant, avoir été compréhensive quant aux nuisances occasionnées mais aussi consciente du dynamisme apporté à la région. Cette manifestation a mobilisé plus de 1 500 personnes, elle a permis le développement d'interactivités entre associations, clubs, cultures diverses, entreprises locales, mais aussi la démocratisation de mouvements marginaux.

Rappelons le, la singularité du festival repose sur sa gratuité et son programme varié (après-midi multiculturelle avec ateliers ludiques, démonstratifs, participatifs, puis soirée concerts et nuit électronique !). Nous osons mélangier des publics qui habituellement sont distants les uns des autres, challenge réussi ! (familles / fêtards / adolescents / jeunes adultes / etc.).

C'est aussi une cinquantaine de bénévoles qui se sont investis dans un projet commun, des jeunes ont pu se découvrir des passions ou centres d'intérêt, des moins jeunes partager leur expérience. C'est pour ces différentes raisons évoquées que l'on peut parler de « microcosme », ce tissu social éphémère mais véritable qui a pris forme ce 31 août à Feigères et qui se renouvellera, on l'espère, l'année prochaine !

En attendant, nous vous proposons de nous rejoindre le 21 décembre en salle des fêtes pour une soirée électronique (dubstep, drum'n bass, psytrance, minimal... et décor frisant la folie !). Peut-être que la Musique souhaitera se joindre à nous pour commencer la soirée par un boeuf musical, communément appelé jam !

Culturellement, cordialement, joyusement, remerciements généralisés ».

Pour Néosphère, Cyprien Côme, Président.



# Que se passe-t-il à Feigères ?

## Constructions de logements locatifs et en accession à prix maîtrisé

Comme vous le savez, le projet de construction d'une vingtaine de logements sociaux locatifs au chef-lieu et d'une douzaine en accession « à prix maîtrisé » plus huit en accession à prix libre sur Malchamps est en cours.

Tout d'abord, il est important de préciser ce qu'est un logement en accession sociale. Ce type de logement est généralement vendu à prix réduit, entre 2 800 € et 2 900 € TTC/m<sup>2</sup>. L'Etat applique une TVA réduite à 7 % ramenant le prix 2 650 € H.T. /m<sup>2</sup> en moyenne. Toutefois, si le propriétaire revend son bien avant 15 ans il devra s'acquitter de la différence entre la TVA réduite et la TVA standard, sauf dans certains cas particuliers. Autrement dit, il s'acquittera d'un prix de 2 650 € H.T. + TVA à 19,6% = 3 170 € TTC/m<sup>2</sup>. Dans le cas d'un logement à prix maîtrisé, cette restriction n'existe pas puisque l'acquéreur s'acquittera de la TVA à 19,6% dès l'achat.

Nous avons organisé une première réunion publique de présentation de ce projet le 4 juillet dernier avec le bailleur social en charge du projet : la SCIC HABITAT Rhône Alpes et le promoteur qu'elle s'est attachée pour réaliser les logements de Malchamps, la SAFILAF.

Lors de cette réunion publique, il était apparu que le « prix maîtrisé » proposé de 3 500 € TTC/ m<sup>2</sup> était bien supérieur au tarif appliqué pour des logements en accession sociale à la propriété, qui se situait entre 2 800 € et 2 900 € TTC (avec une TVA à 7 %) sur le canton en 2012. L'objectif était donc de tendre vers ce tarif afin d'offrir des logements au meilleur prix pour la population travaillant en France, population indispensable au bon fonctionnement de notre société mais pour laquelle il devient difficile d'acheter un logement en zone frontalière.

Après négociations, nous sommes aujourd'hui heureux de vous annoncer que nos partenaires ont accepté de passer de 3 500 € TTC/m<sup>2</sup> à 3 200 € TTC /m<sup>2</sup>, soit un prix très proche du tarif en accession sociale pure de 3 170 € TTC/m<sup>2</sup> (avec une TVA à 19,6 %) et sans la restriction des 15 ans.

Il est important de rappeler que l'accès aux habitations à prix maîtrisé est conditionné par des plafonds de ressources relativement élevés car le Genevois français fait partie de la zone A comme la région parisienne. Selon les indications de la SAFILAF, les critères de ressource maximum qui s'appliquent sont ceux définis dans la grille « PLI Accession en zone A » que vous pouvez trouver sur Internet.

Grâce à cette baisse de tarif, pour les personnes travaillant en France, la capacité d'accéder à la propriété est réelle. La réalisation des logements à prix maîtrisé débutera sitôt les 40% de pré-vente atteints. Les travaux devraient débuter au premier semestre 2014 pour une livraison au deuxième semestre 2015.

En résumé, la balle est dans votre camp : que vous soyez intéressés par la location ou par l'accès à la propriété, nous vous conseillons de nous contacter dans les meilleurs délais, cela ne pourra que contribuer à accélérer la réalisation de ce programme tout en améliorant vos chances d'y accéder.

Le Maire, Pierre Curtenaz

**NB :** en ce qui concerne le prix indiqué au m<sup>2</sup>, dans tous les cas, il s'agit d'un tarif « hors garage » et l'actuel taux de TVA de 19,6 % est donné à titre indicatif car il est susceptible d'être modifié.

Octobre 2013  
N° 9

## Mairie de FEIGERES

152, chemin des Poses du Bois

BP 30612

74166 Feigères

Cedex

Tél : 04 50 49 24 60

Fax : 04 50 49 13 10

Mail :

[mairie@feigeres74.fr](mailto:mairie@feigeres74.fr)

### Horaires

#### d'ouverture

Lundi et jeudi

8h15 à 12 h

Mardi

17h à 19h

Mercredi

10h à 12h

Vendredi

15h à 17h

## Cantine

### Appel à bénévoles

pour aider nos agents lors du repas de midi.

D'avance merci.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes à la séance, Messieurs Jacques Dupont et Edouard Vionnet.

**Travaux de goudronnage sur la commune**

Suite aux différents devis reçus en Mairie, le Conseil décide de confier la démolition du garage et l'aménagement de la parcelle « Vuagnat » à l'entreprise Dunand-Chevallay (27 580 € HT), le goudronnage du cimetière à Eiffage (38 934 € HT) et celui du parking de l'ancien « 8 à 8 » à Eiffage (8 320 € HT). Les travaux seront réalisés d'ici la fin de l'année.

**Convention avec L'APEF pour le nettoyage de la commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de convention proposé par l'Association de Protection de l'Environnement de Feigères pour le nettoyage biennal de la commune. Ce document détaille notamment le rôle de l'APEF et celui de la commune à l'occasion de cette manifestation. L'APEF propose également au Conseil de désigner un conseiller municipal référent, qui sera plus particulièrement chargé du suivi de ce dossier. Le Conseil municipal accepte cette convention et désigne Brigitte Folny, conseillère municipale, référent pour suivre ce dossier.

**Projet urbain partenarial sur le secteur de Grossaz**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé dans le nouveau PLU d'ouvrir le secteur de Grossaz à l'urbanisation. Plusieurs aménagements publics étant nécessaires sur ce secteur, Monsieur le Maire propose de recourir à un projet urbain partenarial afin que le promoteur participe financièrement à l'aménagement. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

**Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement du local derrière l'auberge**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un troisième local, derrière l'auberge et la boulangerie.

**Commission Scolaire :** l'application de la réforme des rythmes scolaires pose de nombreuses difficultés aux communes qui l'on mise en place en septembre 2013, comme à St-Julien. Les activités proposées étant facultatives et gratuites, l'absentéisme est important. La commission scolaire et l'école doivent faire une proposition d'aménagement du temps scolaire d'ici la fin de l'année.

**Questions diverses**

Organisation de la matinée Portes ouvertes à l'atelier qui aura lieu samedi 19 octobre de 9h à 12h.

Le repas du CCAS est fixé au dimanche 9 février 2014.

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014.

Plusieurs habitants souhaitent que des bancs soient installés sur la commune.

La signalisation routière sur le secteur de la place de l'église est nécessaire car les riverains ne savent pas dans quel sens la circulation doit se faire. Des flèches au sol pourraient être peintes. Quant au secteur de l'Agnellu, elle doit être également réalisée.

**La fibre optique**

Vous avez pu constater que les travaux relatifs à la fibre optique sont en cours sur notre commune, le Syane (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) ayant lancé depuis un an les travaux de construction des infrastructures très haut débit.

L'objectif est de raccorder dans les 5 ans 90 % des entreprises et 50 % des habitants du département, puis tous les foyers d'ici 10 à 12 ans. Il s'agit donc de construire d'ici 5 ans 1 350 km de réseau reliant les communes entre elles. Cette première phase de travaux coûte 131 millions d'euros. Ce n'est qu'à l'issue de celle-ci que les particuliers pourront demander à être raccordés à ce nouveau réseau.

Nous ne disposons malheureusement pas pour l'instant d'informations plus précises sur le planning prévisionnel, mais nous ne manquerons pas de vous tenir informés au fur et à mesure de la progression de ce chantier.

**Compte-rendu des commissions**

**Commission Voirie :** les travaux d'aménagement de la Route de Présilly ont démarré. La pose de l'enrobé Chemin de la Source est en cours. L'aménagement de la Route de Saint-Julien est bientôt terminé. La réfection des marquages au sol est en cours. L'entretien des fossés est prévu.

**Etat Civil**

**Naissances**

- Célestin le 7 septembre 2013 au foyer de Ségoline Masquillier et Jérôme Bosson

**Félicitations aux parents !**

- le 21 septembre 2013 : Corinne Kolter et Jean-Claude Vuagnat, domiciliés au 601, route de St-Julien.

**Tous nos vœux de bonheur !**

- le 12 septembre 2013 : René Boivin
- le 16 septembre 2013 : Didier Pignarre

**Condoléances aux familles.**

**Travaux d'économie d'énergie**

« Habiter mieux » est une aide financière qui peut vous permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour mieux vous chauffer, gagner en confort et diminuer le montant de vos factures. Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) représentant 35 ou 50 % du montant des travaux, d'une prime de 3 000 € au titre des « investissements d'avenir », d'une aide complémentaire de la Communauté de Communes du Genevois de 500 € et du Conseil général de 500 €.

« Habiter mieux » vous permet également de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, puisqu'un spécialiste se déplace chez vous pour réaliser le diagnostic thermique de votre logement, élaborer avec vous votre projet, faire établir des devis, rédiger vos dossiers de financement et suivre le bon déroulement des travaux. Pour bénéficier de ce dispositif il faut être propriétaire, avoir des revenus ne dépassant pas un certain plafond, habiter un logement de plus de 15 ans et réaliser des travaux garantissant une amélioration de la performance énergétique d'au moins 25 %.

Contact : Anah de Hte-Savoie : 04 50 33 79 60

**Service élections**

Vous avez du ou vous allez recevoir votre nouvelle carte d'électorale, ainsi que l'information concernant le bureau de vote. Comme nous l'avons expliqué dans le bulletin spécial, nous avons créé deux bureaux de vote. L'un pour la partie Nord de la Commune et l'autre pour la partie Sud. Si début novembre, vous n'avez pas reçu votre nouvelle carte électorale, nous vous demandons de passer en mairie, soit pour la réclamer car elle est revenue en Mairie, soit pour constater que vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale. **Attention :** les dernières inscriptions sur la liste électorale se dérouleront en décembre prochain.

**Octobre Rose**

Le Comité Féminin pour le Dépistage du Cancer du Sein nous rappelle que le mois d'octobre est devenu un mois dédié à l'information et à la sensibilisation pour le dépistage du cancer du sein. L'objectif est de rappeler aux femmes que le dépistage précoce est pour l'instant le meilleur moyen de lutter contre cette maladie qui touche une femme sur huit. De plus, les deux tiers des cancers du sein se développent chez les femmes de plus de 50 ans. Le dépistage précoce concerne donc toutes les femmes de 50 à 74 ans, qui bénéficient d'une mammographie gratuite tous les deux ans. Ce dépistage systématique a permis de réduire de 30 % la mortalité des femmes de cette tranche d'âge, alors n'hésitez pas et renseignez-vous auprès de votre médecin traitant.

**Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918**

Comme chaque année, nous nous réunirons à 11h au cimetière pour honorer, par un fleurissement de leurs tombes, les soldats qui reposent dans notre commune. La cérémonie auprès du Monument aux Morts débutera dès 11h15. Le dépôt d'une gerbe sera suivi d'une minute de silence et de recueillement, puis de la lecture des messages officiels. Toute la population, notamment les plus jeunes et leurs parents, est invitée à venir nombré se joindre aux anciens combattants et aux membres du Conseil municipal lors de cette courte mais importante journée de mémoire. Ceux qui le désirent pourront ensuite partager le verre de l'amitié à la salle consulaire de la Mairie.

**Retraite complémentaire**

Actuellement, la retraite complémentaire est versée chaque trimestre. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, elle sera versée chaque mois. Vous êtes concernés si vous percevez une retraite complémentaire et/ou de réversion ARCOO ou AGIRC. Jusqu'à la fin de l'année 2013, rien ne changera. Votre dernier versement aura donc lieu en octobre 2013.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le versement sera mensuel. C'est automatique, vous n'avez aucune démarche à effectuer. La date du versement sur votre compte dépend ensuite de votre établissement bancaire. Attention, les retraits versés annuellement ne sont pas concernées par le paiement mensuel.

**Prêts étudiants à 0 %**

Dans le cadre de sa politique Education et Enseignement supérieur, le Conseil général accorde chaque année des prêts d'honneur à 0 % à plusieurs centaines d'étudiants hauts-savoyards. Une enveloppe totale de 400 000 € est mobilisée pour des prêts compris entre 1 600 et 1 900 € et renouvelables tous les ans selon le niveau d'étude. Les demandes de prêts pour l'année universitaire 2013-2014 doivent être déposées avant le 31 janvier 2014.

Plus d'infos sur le site : [www.cg74.fr](http://www.cg74.fr)